



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2022
Bibliothèque de l'école St-Mathieu

Présences

M. Sébastien Pomerleau, président
Mme Marie-Chantale Lord, vice-présidente
M. Jean Tittley, parent, co-secrétaire
M. Julien Boulanger-Richardson, parent,
co-secrétaire

M. Daniel Oliva, parent
Mme Isabelle Dufour, enseignante
Mme Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste
M. Frédéric Mercier, rep. du personnel de soutien
Mme Marie-Josée Nolin, rep. du service de garde

Autres présences

Mme Mélissa Matte, directrice
Mme Mélina Bélanger, rédactrice du
procès-verbal

Absence

Mme Marie Larose, enseignante

Ordre du jour

1. OUVERTURE.....	2
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 NOVEMBRE 2022	2
2. INTERVENTIONS DU PUBLIC.....	2
3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION	2
3.1 MESURES DE SÉCURITÉ ET D'ENCADREMENT 2022-2023	2
3.2 PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION.....	2
3.3 BUDGET DE L'ÉCOLE 2022-2023	3
3.4 BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023	3
4. RAPPORTS	4
4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES MEMBRES DU PERSONNEL	4
4.3 RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS.....	5
4.4 RAPPORT DE L'OPP ET DE LA FONDATION	5
5. AUTRES SUJETS	5
5.1 SUIVI DU PROJET D'AMÉLIORATIONS DE LA COUR D'ÉCOLE	5
5.2 QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES DU CÉ.....	6
6. FERMETURE.....	6
6.1 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE – 7 DÉCEMBRE 2022.....	6
6.2 LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Le président, M. Sébastien Pomerleau, ouvre la séance à 19h01.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 21 septembre 2022

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour. Les points 1.3 *Adoption et suivi du procès-verbal du 19 octobre 2022*, 3.2 *Offre de services pour les activités parascolaires – Hiver 2023* ainsi que 3.4 *Budget du service de garde 2022-2023* qui étaient dans la proposition initiale d'ordre du jour seront traités lors de la prochaine séance.

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

C.E. 2022-2023-15	Sur proposition de Mme Lefebvre, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les modifications présentées.
-------------------	---

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent à la rencontre.

3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION

3.1 Mesures de sécurité et d'encadrement 2022-2023

M. Pomerleau rappelle que, dans les dernières années, le document présenté au CÉ sur la logistique de l'école concernait les règles de sécurité et d'encadrement de l'école qui aborde des sujets tel que le fonctionnement de l'autobus, la prise d'absence ou la procédure lorsqu'un élève se blesse. Le contenu de ce document relève de la direction. Il précise que ce qui doit être présenté au CÉ, ce sont davantage les règles de conduite aussi appelé code de vie. Mme Matte présente aux membres du conseil le code de vie de l'école qui se manifeste par le *Carnet de route*. Trois valeurs ont été retenues : respect – sécurité – responsabilité (autonomie); en plus d'une section sur l'habillement. Mme Matte explique la distinction entre un manquement mineur et un manquement majeur.

M. Pomerleau soulève l'enjeu de la violence en ligne étant donné qu'aucun point n'en fait mention dans le *Carnet de route*. Mme Matte précise qu'étant donné le jeune âge des élèves fréquentant l'établissement, il ne s'agit pas d'un enjeu à Saint-Mathieu. Mme Matte donne également des explications quant au recensement des manquements majeurs : le recensement permettra de suivre l'évolution des comportements à l'école.

C.E. 2022-2023-16	Sur proposition de M. Boulanger-Richardson, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter les mesures de sécurité et d'encadrement telles que présentées.
-------------------	---

3.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Mme Matte explique le plan de lutte. Ce document s'applique lors de situation plus sévère que celles prévu par le carnet de route. Il s'agit d'un document proposé par le Centre de services scolaire, mais adapté par l'école. Il vise à soutenir et encourager le comportement positif dans l'objectif de prévenir le comportement négatif. Mme Matte rappelle l'importance des définitions. Par exemple, trois critères doivent être remplis pour qu'une action posée soit retenue comme étant de l'intimidation. Aussi, tous les jours 10 (jour-cycle), chaque enfant doit remplir un billet de dénonciation en lien avec l'intimidation. L'enseignant de chaque groupe ramasse les billets et ces derniers sont lus avec un éducateur spécialisé. S'il y a soupçon d'intimidation, un suivi avec la direction et la psychoéducatrice est fait.

C.E. 2022-2023-17	Sur proposition de M. Boulanger-Richardson, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter le plan de lutte tel que présenté par Mme Matte.
-------------------	--

3.3 Budget de l'école 2022-2023

Il s'agit d'un document préparé par le Centre de services scolaire. Mme Matte explique les différentes sections du budget.

Lorsque la présentation du budget est complétée, M. Boulanger-Richardson questionne la flexibilité des budgets en cas de surplus ou de déficit dans certaines catégories. M. Tittley questionne ensuite les ajouts, les nouveaux budgets qui étaient absents l'année dernière. (ex. : Annexe 49, bien-être à l'école (santé mentale)). Mme Matte répond à leurs interrogations.

C.E. 2022-2023-18	Sur proposition de Mme Lefebvre, appuyée par M. Boulanger-Richardson, il est résolu unanimement d'adopter le budget initial de l'école 2022-2023.
-------------------	---

3.4 Budget du conseil d'établissement 2022-2023

M. Pomerleau présente les résultats de l'année 2021-2022 et les différentes sections du budget 2022-2023, tout en y apportant des précisions.

Les surplus éventuels ne peuvent plus être reportés à l'année suivante. Le cas échéant, ils retourneront au Centre de services scolaires.

Frais de déplacement : Mme Lefebvre suggère à M. Pomerleau de mettre plus que 100\$ dans cette catégorie. Elle évalue qu'à elle seule, cela lui coûte environ 20\$ par séance en frais de déplacement. M. Pomerleau explique aux membres du CÉ que, historiquement, aucun membre ne demandait de remboursement. Les membres du CÉ sont encouragés à demander les remboursements auxquels ils ont droit, incluant les frais de déplacement ainsi que les frais de garde pour ceux qui font garder leurs enfants lors des séances du CÉ.

Sécurité routière : cette dépense consiste essentiellement en formations aux élèves données, en 2021-2022, par le CAA et, en 2022-2023, par Accès Transports Viables. En 2022-2023, il reste un

montant de 1000 \$ pour couvrir le coût du dépliant pour informer les parents des endroits où ils peuvent se stationner.

C.E. 2022-2023-19	Sur proposition de M. Oliva, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter le budget du conseil d'établissement 2022-2023 tel que présenté.
-------------------	---

4. RAPPORTS

4.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Pomerleau, n'a pas d'information nouvelle à partager aux membres.

4.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte aborde le sujet de la sécurité routière. Elle mentionne qu'il pourrait être possible de se procurer des panneaux exposant des personnages, panneaux (affiches) qui seraient placés au milieu de la rue. M. Oliva suggère l'option des ralentisseurs, mais cela n'est pas du ressort de l'école. Cet ajout est plutôt une décision de la Ville. M. Boulanger-Richardson suggère un achat groupé avec d'autres écoles pour diminuer le coût d'achat des panneaux. M. Pomerleau suggère également un partenariat avec le Conseil de Ville.

Mme Matte aborde aussi le sujet de l'alimentation, plus précisément par rapport aux collations faites maison vs les collations achetées en magasin. Elle précise qu'il n'y a pas de politique alimentaire au Centre de services scolaire. Selon Mme Matte, l'école Saint-Mathieu démontre une belle ouverture quant aux collations acceptées en classe : on accepte désormais les compotes, les galettes de riz, etc. Ce sont plutôt les diners qui sont questionnables et pour lesquels le CÉ pourrait travailler sur une politique alimentaire, en tenant compte notamment des allergies et de l'aspect santé des repas. Ce sera à revoir lors d'une prochaine séance. À Saint-Mathieu, il existe une diversité dans le contenu des boîtes à lunch; il s'avère alors impossible de lister tous les ingrédients. L'importance de sensibiliser les enfants à manger leur collation et repas, sans partager ou échanger avec les autres élèves, est rappelée. Mme Matte soulève un enjeu à cette sensibilisation : le roulement de personnel au niveau des éducatrices au service de garde, qui rend plus difficile le fait d'être constant dans nos interventions auprès des élèves. La question de l'imputabilité en cas d'accident est soulevée. Mme Matte juge que l'école devra se doter d'une politique alimentaire claire.

Le dernier point abordé par Mme Matte concerne l'état des travaux dans l'école. La bibliothèque est enfin libérée de son contenu, fonctionnelle et accessible aux élèves. Seulement quelques meubles restent à quitter.

4.3 Rapport du représentant au comité de parents

Rien à signaler, il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière rencontre du conseil d'établissement.

4.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

La levée de fonds de la Fondation de l'école, qui consiste en une vente de Recettes en pots, débutera la semaine prochaine.

La prochaine rencontre de l'OPP se tiendra le 3 décembre prochain.

5. AUTRES SUJETS

5.1 Suivi du projet d'améliorations de la cour d'école

Mme Matte indique que les membres du comité *Cour d'école* sont rendus à l'étape du diagnostic. Elle et les autres membres du comité élaborent un document de présentation du projet. La prochaine étape du projet sera les demandes de subventions. M. Pomerleau demande des précisions sur l'échéancier. Mme Matte répond que l'objectif est de finir le document de présentation avant le congé des Fêtes, pour qu'en janvier les membres du comité puissent débiter les demandes de subventions. Pour donner suite à ces échanges, M. Pomerleau suggère qu'à la prochaine rencontre le conseil discute des améliorations possibles à apporter à la cour d'école.

5.2 Questions et demandes des membres du CÉ

Il n'y a pas de question ni de demande particulière de la part des membres.

6. FERMETURE

6.1 Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre prévue est le mercredi 7 décembre 2022.

6.2 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte
Directrice